



**5 jours
soit 35 h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Toute personne élue au CSE.

FINALITÉS

Permettre aux membres de la délégation du personnel du CSE de bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail conformément à l'Article L 2315-18 du Code du Travail.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Cerner son rôle en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (SSCT)
- ▶ Déceler et mesurer les risques professionnels, analyser les conditions de travail
- ▶ Mettre en œuvre les méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- ▶ Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

Prérequis

- ▶ Connaissance des postes de travail de l'entreprise et des principaux risques

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION

2 h

- ▶ Hygiène, sécurité et conditions de travail
- ▶ Responsabilité civile et pénale

2

LES ACTEURS DE L'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

4 h

- ▶ Acteurs internes et externes (DREETS, CARSAT, médecin du travail...)
- ▶ Encadrement : délégation de pouvoir

3

LES PRÉROGATIVES DU CSE EN MATIÈRE DE SSCT

4 h

- ▶ Aspect réglementaire, le fonctionnement
- ▶ Les rôles et missions, les responsabilités et les limites
- ▶ Savoir privilégier le dialogue social et accompagner les transformations par la concertation

4

CADRE RÉGLEMENTAIRE

4 h

- ▶ Danger grave et Imminent
- ▶ Sources du Code du Travail, Programme annuel de prévention...

PROGRAMME DE LA FORMATION

5

ÉTUDIER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

7h

- ▶ Définitions AT/MP, accident de trajet, TF/TG, enjeux
- ▶ Résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes

6

LA VISITE SÉCURITÉ

7h

- ▶ Facteurs potentiels d'accidents
- ▶ Les moyens d'observation
- ▶ Savoir échanger avec les salariés
- ▶ Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

7

ANALYSER UNE SITUATION DE TRAVAIL

7h

- ▶ Les principaux types de risques
- ▶ Identification, analyse, hiérarchisation des risques et réalisation du Document unique
- ▶ Principes généraux de prévention
- ▶ Mesures de prévention, cotation et mesure de l'efficacité
- ▶ Pénibilité au travail

LES+
Artus RH

Formations obligatoires
habilitées par la DREETS
Des consultants à
votre écoute après la
formation

Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
 - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
 - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
 - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
 - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
 - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82**

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.